

Avantages de la nomination d'un délégué bpa à la sécurité à la fonction de coordinateur de sécurité

Page 1

Généralités

Dans les communes jusqu'à 10 000 habitants, le délégué bpa à la sécurité peut assumer la fonction de coordinateur de sécurité (sécurité au travail selon la directive CFST 6508). La prévention des accidents pendant les loisirs complète les efforts accomplis dans le domaine du travail; concentrer les activités en un poste permet de créer des synergies.

Synergies

- Une seule personne est formée et perfectionnée.
- Une seule personne coordonne la prévention des accidents professionnels et non professionnels.
- Les campagnes de sécurité pendant les loisirs sont applicables sans moyens supplémentaires aux employés de la commune.
- Un employé compétent assume les tâches préventives.
- Le cumul des fonctions réduit les frais et permet de professionnaliser les fonctions de «prévention des accidents et protection de la santé».

Villes et communes de plus de 10 000 habitants

Dans les villes et communes de plus de 10 000 habitants, le cumul des fonctions de délégué à la sécurité et de coordinateur de sécurité s'avère souvent impossible en raison de la surcharge de travail. Dans ce cas, une étroite collaboration du/des délégué-s bpa à la sécurité avec les responsables de la sécurité pendant les loisirs, de la sécurité publique et de la sécurité au travail est vivement recommandée, p. ex. au sein d'une commission de sécurité.